



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 25 mars 2016
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars à dix heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ANDRE Gérard BAYONNE Serge COQUART Dominique DOITTAU Véronique FAURE Dominique FONTA Christian GRENIER Maurice GRIMAUD Robert HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette MALNOUE Philippe	MEDINA Robert MIEGEVILLE Jean-Louis MOUDENC Jean-Luc ROUGÉ Michel RUSSO Ida SANCÉ Bernard SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain SUSSET Martine TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice
SICOVAL	
DUCERT Claude SERIEYS Alain	LATTARD Pierre AREVALO Henri
MURETAIN	
MANDEMENT André SUTRA Jean-François	BEILLE Marc
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
PACE Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
CCRCSA	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BASELGA Michel, représenté par Mme RUSSO
BROQUERE Gilles, représenté par Mme URSULE
CARLES Joseph, représenté par M. SIMON
CHOLLET François, représenté par Mme SUSSET
COSTES Bruno, représenté par Mme FAURE
FOREST Laurent, représenté par M. LATTARD
LATTES Jean-Michel, représenté par M. MOUDENC
MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA
PERE Marc, représenté par M. SANCÉ

Délégués titulaires excusés

BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
CALVET Brigitte
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis

FRANCES Michel
LAFON Arnaud
MARIN Claude
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MORINEAU Christine
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude

SAVIGNY Thierry
SERP Bertrand
SUAUD Thierry
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
VIEU Annie
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
DUFOUR Paul-Claude
GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel

LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
MORINEAU Christine
OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert

RENAUX Catherine
ROUSSEL Jean-François
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués En exercice : 67 Présents : 34 Votants : 43

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 43

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un Débat d'orientation budgétaire doit intervenir en Comité syndical du SMEAT dans les deux mois précédant l'approbation du budget primitif de l'année.

A cet effet, le rapport sur les orientations budgétaires 2016, ci-annexé, a été joint à la convocation adressée aux membres du Comité syndical, et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat au cours de la présente séance.

**Le Comité syndical
Sur la proposition de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article premier :

De prendre acte du Débat d'orientation budgétaire 2016 intervenu au cours de la présente séance ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 25 mai 2016.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC

RAPPORT SUR LES D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Rappel succinct de l'exercice 2015

L'année 2015 a été principalement marquée par les travaux en vue de la 1^{ère} révision du SCoT, prescrite le 9 décembre 2014 et arrêté le 29 janvier 2016. Les étapes de ce travail ont été rappelées lors du Comité syndical du 29 janvier 2016 ; elles ont nécessité, notamment : 4 séminaires, 5 réunions du bureau, 3 comités syndicaux, 3 réunions publiques, 17 réunions du groupe de travail/bureau restreint et 47 réunions du groupe des techniciens.

Parallèlement, la mission de suivi des documents d'urbanisme s'est poursuivie, avec l'examen de 55 procédures (dont 2 révisions, et une modification de PLH) qui ont donné lieu à 14 réunions du groupe de suivi des documents d'urbanisme (dont quatre rencontres avec des maires).

On doit également rappeler que le GIP InterSCoT, dont le SMEAT est membre fondateur, dans la dernière année de son fonctionnement (sa convention constitutive ayant pris fin au 31 décembre 2015), a maintenu son activité de veille en actualisant les grands indicateurs de la Vision stratégie.

Éléments pour le programme de travail de l'exercice 2016

L'année 2016 verra, tout d'abord, la poursuite de la procédure de 1^{ère} révision du SCoT, incluant la consultation des personnes publiques associées (en cours) puis l'enquête publique et, au vu des conclusions de la Commission d'enquête, d'éventuels ajustement du projet de 1^{ère} révision en vue de son approbation en fin d'année.

Parallèlement, devront être enclenchés des travaux contributifs à la 2^{ème} révision dont le cadre méthodologique, le calendrier et les grandes orientations devront être précisés prochainement. Ils comprendront, nécessairement, l'engagement d'un bilan de la mise en œuvre du SCoT 2012 (tel que la loi le prévoit) et la poursuite des chantiers qui n'ont pas pu être intégrés dans la 1^{ère} révision.

Par ailleurs, au titre de la mise en œuvre du SCoT, le suivi des documents d'urbanisme ainsi que les mises à jour de l'outil de veille active seront poursuivis.

Equilibre budgétaire général de l'exercice 2016

Le tableau, joint en **annexe 1**, présente les principaux éléments de l'équilibre général proposé pour l'exercice budgétaire 2016, lesquels combinent :

en recettes :

- une stabilité du montant des cotisations appelées auprès des collectivités membres (même montant global que celui voté lors des BP 2014 et 2015) soit 663 300 € ;
- une première évaluation du résultat de l'exercice 2015 ;
- une demande d'attribution de la DGD « documents d'urbanisme » ;
- le solde de la subvention du FEDER-SUDOE au titre du Naturba¹, mais dont la plus grande part devra être reversée aux EPCI (Toulouse métropole, SICOTAL et C.A. du Muretain) ayant participé à ce projet, selon une répartition qui reste à préciser ;

en dépenses :

- une première évaluation de la participation du SMEAT au programme partenarial 2016 permettant d'honorer les éléments du programme de travail mentionnés ci-dessus (finalisation de la 1^{ère} révision ; suivi du SCoT ; engagement de travaux en vue de la 2^{ème} révision) ;
- les coûts de fonctionnement propres à l'administration du SMEAT ;
- le reversement aux EPCI au titre de Naturba, comme indiqué ci-dessus.

Engagements pluriannuels et dette

Le SMEAT n'a contracté, dans aucun de ses exercices antérieurs, d'engagement de nature financière : cf. **annexe 2-A**.

Aucun engagement de ce type n'est à envisager en 2016.

Structure des dépenses de personnel

Le personnel du SMEAT est constitué de trois agents, titulaires de la fonction publique territoriale : cf. **annexe 2-B**.

Aucune évolution de la structure de cet effectif n'est à envisager en 2016.

¹ Ce solde a été versé au SMEAT courant 2015, mais a fait l'objet d'une contestation de la part du SMEAT auprès de l'autorité de gestion du FEDER-SUDOE. Le montant correspondant apparaît, pour le moment, dans le résultat de l'exercice 2015, dont il explique la plus grande part.

ANNEXE 1 GRANDS EQUILIBRES DOB 2016

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Rappel BP 2015	DOB 2016	RECETTES FONCTIONNEMENT	Rappel BP 2015	DOB 2016
GIP InterSCoT	60 000		Cotisations des membres	663 300	663 300
Solde du programme AUAT 2014 (part mandatée en 2015)	116 500				
Programme AUAT (année N) :	234 000		DGD spéciale révision SCoT	15 000	10 000
- 1 ^{ère} révision SCoT		108 000			
- bilan SCoT et 2 ^{ème} révision		180 000			
- suivi SCoT	93 000	90 000			
- assistance communication, site web		10 000			
Provision pour autres études en vue de la révision	28 000	35 750			
Personnel SMEAT	235 000	237 000	Atténuation de charges	4 490	2 000
Dépenses spécifiques liées aux révisions (juridique, duplication)	20 000	49 000 ¹	Autres recettes courantes	300	300
Administration courante SMEAT	60 200	60 000	FEDER Naturba (pour SMEAT et 3 EPCI partenaires)	12 000	0
FEDER Naturba : reversement aux 3 trois EPCI partenaires ²		161 000			
Dotations amortissement	2 800	2 000	Excédent Fonct ¹ N-1	154 410	257 150 ²
Total fonctionnement	849 500	932 750	Total fonctionnement	849 500	932 750

(1) Dont un renfort, pour toutes les tâches administratives liées à l'enquête publique de la 1^{ère} révision du SCoT.

(2) Sur la base d'une évaluation, provisoire, du résultat 2015.

L'encaissement du solde de la subvention FEDER pour Naturba (en 2015) incluant la partie de celui-ci à reverser aux 3 EPCI (TM, SICOVAL et Muretain agglo) en 2016, constitue un mouvement exceptionnel, qui se répercute dans le montant, prévisionnel, de l'excédent 2015.

DEPENSES INVESTISSEMENT	Rappel BP 2015	DOB 2016	DEPENSES INVESTISSEMENT	Rappel BP 2015	DOB 2016
Immobilisations incorporelles	48 777	52 714 ⁽³⁾	Excédent investissement N-1	49 677	54 414
Matériel de bureau	4 000	4 000	Dotation amortissements N	2 800	2 000
Cautionnement	0	0	FCTVA	300	300
Total investissement	52 777	56 714	Total investissement	52 777	56 714

(3) Ce montant est une provision. La section d'investissement du budget du SMEAT est habituellement peu sollicitée, mais elle traduit, essentiellement, le montant cumulé des dotations d'amortissement consécutives à des acquisitions effectuées sur des exercices antérieurs.

ANNEXE 2-A

Engagements pluriannuels et dette

Eléments du bilan du SMEAT

- Crédits de trésorerie : néant (aucun engagement) ;
- Autres type d'emprunt : néant (aucun engagement) ;

Engagements hors bilan

- Emprunts garantis par le SMEAT : néant (aucun engagement) ;
- Contrats de crédit-bail : néant (aucun engagement) ;
- Autre type d'engagement hors bilan : néant (aucun engagement) ;

ANNEXE 2-B

Structure des dépenses de personnel

Le tableau des emplois du SMEAT comporte trois emplois :

	Filière administrative	Filière technique
Catégorie A	1 emploi	1 emploi
Catégorie B	1 emploi	

Ces trois emplois sont pourvus, à temps plein, par des agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Avantages en nature : néant.